

HONORAIRES DE TRANSACTION IMMOBILIERE

Montant de la transaction pour les locaux à usage d'habitation	Commission TTC
forfait jusqu'à 37 000 euros	3700 € TTC
de 37 001 € à 60 000 €	10% TTC
de 60 001 € à 75 000 €	9% TTC
de 75 001 € à 150 000 €	8% TTC
de 150 001 € à 200 000 €	7% TTC
de 200 001 € à 300 000 €	6,5 % TTC
de 300 001 € à 610 000 €	6 % TTC
au-delà de 610 001 €	5% TTC

Transactions commerciales de bâtiments ou terrains voués à des réalisations de lotissement ou de promotions immobilières	12 % TTC du prix de vente net TTC
--	-----------------------------------

Exploitations agricoles, viti-vinicole (céréales, vignes, bois et forêts, élevages, parcelles diverses ...)	12 % TTC
---	----------

Avis de valeur :

Terrains	150€ TTC
Appartements / Maisons	250 € TTC
Autres biens (immeubles, propriétés, châteaux ...)	500 € TTC

Barème en vigueur mis à jour le 30/11/2016

N° SIREN : 482 177 672

TVA de 20% incluse

Frais d'acquisition notariés non compris

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse entre les parties, la rémunération sera à la charge du mandant (vendeur)



HONORAIRES DE LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)	Honoraires sur les biens	
Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	8€/m ²	Bailleur
	8€/m ²	Locataire
Etat des Lieux Location	3€/m ²	Bailleur
	3€/m ²	Locataire
TOTAL	11€/m² avec un plafond à 1 Mois de Loyer Charges comprises	Bailleur
	11€/m² avec un plafond à 1 Mois de Loyer charges comprises	Locataire
Garage / Stationnement / Box	16% TTC du loyer annuel charges comprises, partagés par moitié entre le locataire et le bailleur	Par moitié Locataire / Bailleur
Prestations complémentaires	- Rédaction de bail sans recherche de locataire : 200,00 € TTC - Etat des lieux d'entrée ou de sortie à la charge du propriétaire : 3€TTC/m ² de surface habitable	Bailleur

Barème en vigueur mis à jour le 25/10/2016

N° SIREN : 482 177 672

TVA à 20% incluse

HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIETES

VACATION :

⇒ Heures ouvrables 72.00 €

⇒ Heures non ouvrables 108.00 €

FACTURATION AU SYNDICAT

⇒ Mise en recouvrement en cas d'insolvabilité du débiteur 180 €

⇒ Remise de dossier à l'avocat à la vacation

⇒ Prise d'hypothèque 204.00 €

⇒ Opposition article 20 loi 1965 : 72.00 €

HONORAIRES :

⇒ Honoraires de gestion 120 € à 300 € / lot / an

⇒ Minimum honoraires (jusqu'à 5 lots) 1500 €

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES IMPUTABLES A LA COPROPRIETE

■ Prestations découlant d'une décision d'assemblée générale :

⇒ Honoraires sur travaux Suivant décision AG
 ⇒ Souscription et gestion d'emprunts A la vacation
 ⇒ Constitution des dossiers de subvention A la vacation
 ⇒ Procédures, expertises, en demande A la vacation
 ⇒ Etude diverses : fiscales, sociales, juridiques, Modification du règlement de copropriété A la vacation

⇒ Immatriculation initiale
 0 à 50 lots 300€
 51 à 100 lots 400€
 101 à 200 lots 600€
 Plus de 200 lots 800€

⇒

■ Autres prestations :

⇒ Assemblée générale et conseils syndicaux supplémentaires A la vacation
 ⇒ Gestion des contrats d'entretien et comptage individuel hors contrat de syndic A la vacation

⇒ Gestion des sinistres affectant parties communes ou privatives A la vacation
 ⇒ Travaux effectués en cas d'urgence A la vacation
 ⇒ Recouvrement et contentieux des impayés Au forfait
 ⇒ Renseignements aux notaires (état daté) 420.00 €
 ⇒ Frais de délivrance de documents sur support papier aux copropriétaires, à la vacation aux locataires, aux associations de locataires A la vacation

⇒ Mise en recouvrement contentieux (imputable au copropriétaire) 180€

HONORAIRES DE GESTION

TVA à 20 % incluse	Honoraires de gestion sur toutes les sommes encaissées	Tarifs vacation horaire :
Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)	8,40 %TTC	
Stationnements et garages	8,40 % TTC	
Garantie des Loyers impayés sans détérioration immobilière	1,75 % sur le quittancement total à la charge du bailleur	
Garantie des Loyers impayés	2,60 % sur le quittancement total à la charge du bailleur	
Rédaction d'un avenant au bail	100,00 TTC charge demandeur	
Estimation de la valeur locative d'un bien	100,00 € TTC	
Photocopies	0,50 € l'unité à la charge du demandeur	
Honoraires sur travaux	à la vacation	Directeur : 70,00 € TTC
Honoraire gestion des sinistres	à la vacation	Gestionnaire 58,00 € TTC
Constitution dossier contentieux ou sinistre	70,00 € TTC charge Bailleur	Assistant 45,00 € TTC
Frais administratifs annuels	40 € TTC charge bailleur	
Déclaration de revenus fonciers	60€ TTC charge bailleur	
Fin de gestion	180 euros TTC charge bailleur	

Bâème en vigueur mis à jour le 25/10/2016

N° Siren : 482 177 672

TVA à 20% incluse